

Par courrier et télécopieur : (403) 920-2398

Québec, le 7 décembre 2006

Monsieur David Cossette
Directeur du projet
TransCanada PipesLines Limited
450-1re Rue S.O.
Calgary (Alberta) T2P 5H1

Objet : Projet du gazoduc Doublement Saint-Sébastien

Monsieur,

C'est dans une perspective de développement durable que les commissions du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) analysent les projets qui lui sont soumis, laquelle englobe les aspects économiques, sociaux et biophysiques. Pour ce faire, il est nécessaire que la commission et le public aient accès à un dossier suffisamment complet. À ce stade-ci, la commission que je préside, chargée de l'examen public du projet en rubrique, constate toujours un manque d'information sur certains aspects du projet.

Lors de la séance du 20 novembre 2006, la commission vous demandait de lui déposer diverses informations en relation avec le projet à l'étude et le 23 novembre 2006, elle vous adressait deux questions par écrit. Madame Marie-Josée Méthot, coordonnatrice du secrétariat de la commission, a contacté M. Guy Avoine, représentant du Groupe Conseil UDA inc., le consultant mandaté par TransCanada pour réaliser l'étude d'impact du projet à différentes reprises afin que lesdites informations soient déposées à la commission, ce qui n'a pas été fait à ce jour.

La commission souhaite que l'information demandée soit accessible le plus rapidement possible, la deuxième partie de l'audience publique débutant le mercredi 13 décembre 2006. La commission réitère donc sa demande afin que lui soit produit immédiatement les informations en question, énumérés en pièces jointes. Vous trouverez aussi une copie des deux questions adressées par la commission, le 23 novembre auxquelles la commission souhaite obtenir une réponse dans les meilleurs délais.

...2

Par ailleurs, je vous rappelle que pour s'acquitter de leur mandat, les commissions du BAPE bénéficient des pouvoirs prévus dans la *Loi sur les commissions d'enquêtes* (L.R.Q., c. C-37) et peuvent ainsi exiger de toute personne la production d'un document en sa possession ou sous son contrôle et le rendre public. Comme j'ai pu l'expliquer en séance publique, un document peut toutefois être déposé sous le sceau de la confidentialité. Dans un tel cas, la commission suivra la procédure suivante. Dans un premier temps, elle examinera le document pour en évaluer l'intérêt eu égard à ses travaux. À la suite de cette évaluation, la commission vous retournera le document sans le rendre public ou, si elle l'estime pertinent, vous demandera d'établir par écrit, et non simplement d'alléguer, le préjudice qui pourrait être subi si le document était rendu public en tout ou en partie.

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Le président de la commission,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'M. Germain', written in a cursive style.

Michel Germain

p. j. (2)

c.c. M. Guy Avoine

Suivi des questions et documents demandés au promoteur lors des audiences
Projet du gazoduc Doublement Saint-Sébastien

Date de la séance	Sujet	Questions/Documents	Dépôt
20 novembre	Sécurité	Une synthèse des principales dispositions de la norme ACNOR CSA-Z662 relatives au projet projeté.	
20 novembre	Sécurité	Un compte-rendu de la profondeur de la conduite existante réalisé à partir des cent points sondés en 2005. Résultats présentés lot par lot si possible.	
20 novembre	Autorisation	Les documents attestant l'autorisation du projet par l'ONÉ et la CPTAQ. (Disponible sur Internet?)	
20 novembre	Sécurité	Un document présentant le nombre et les caractéristiques d'accidents au Canada dans les dernières années.	
20 novembre	Assurance responsabilité	Un avis légal de ce qui constituerait une faute lourde.	
20 novembre	Pratiques agricoles	Une liste des principales activités agricoles permises à l'intérieur de l'emprise (avec ou sans autorisation écrite.) Présenter des exemples.	
20 novembre	Aspects légaux	Une synthèse de la Loi et des règlements de l'ONÉ relatives au projet projeté et correspondant aux préoccupations des citoyens.	
20 novembre	Justification	Présenter les parts respectives de gaz naturel de la conduite projetée destinées au marché local et à l'exportation pour une période donnée.	

Par courrier et télécopieur : 450 584-2523

Québec, le 23 novembre 2006

Monsieur Guy Avoine
Groupe Conseil UDA inc.
426, chemin des Patriotes
Saint-Charles-sur-Richelieu (Québec) J0H 2G0

**Objet : Projet du gazoduc Doublement Saint-Sébastien par TransCanada
PipeLines Limited**

Monsieur,

À la suite de la première partie de l'audience publique tenue le 20 novembre dernier sur le projet mentionné, la commission du BAPE, chargée de l'étude de ce dossier, vous soumet les questions suivantes.

- Selon l'étude d'impact (PR5.1, p. 3) Trans-Canada devait demander une autorisation au Ministère des Transports du Québec afin de pouvoir traverser la future autoroute 35. Quel est le résultat de ces démarches?
- Concernant la sécurité du pipeline, est-ce que l'augmentation de sa profondeur d'enfouissement permettrait d'améliorer la sécurité des environs? Cette préoccupation a-t-elle été modélisée? Une analyse coûts-bénéfices associée à l'augmentation de l'enfouissement du pipeline de Saint-Sébastien a-t-elle été produite?

Une réponse rapide de votre part serait appréciée, compte tenu que la deuxième partie de l'audience débutera le 13 décembre à Saint-Sébastien.

Il est également possible que d'autres questions vous soient acheminées ultérieurement au cours de la période du mandat.

Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à cette demande et vous prions d'agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Marie-Josée Méthot
Coordonnatrice du secrétariat
de la commission